

COMPOSÉ D'ALCOOL À FRICTION

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date de publication :: 18/01/2017 Date de révision : 30/09/2020 Version : 1.1

SECTION 1 - Identification

1.1. Identification

Nom du produit : COMPOSÉ D'ALCOOL À FRICTION

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange : Réduit les plaies de lit, les éruptions cutanées, les ecchymoses ou les coupures

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

RW Consumer Products Ltd
200, boul. Omand's Creek
Winnipeg (Manitoba) R2R 1V7 - Canada
T (204) 786-6873

Distributeur

Commercial Alcohols
98 Walker Drive
Brampton, ON
L6T 4H6

1.4. Numéro d'urgence

Numéro d'urgence : CANUTEC (613) 996-6666 (Transport seulement)

SECTION 2 - Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification SHG

Liq. inflamm.. 2
Irrit. oculaire. 2B

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage SHG

Pictogrammes de danger (SHG) :



SHG02

Mention d'avertissement (SHG) :

Danger

Mentions de danger (SHG) :

Liquide et vapeurs très inflammables. Provoque une irritation des yeux

Conseils de prudence (SHG) :

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Maintenir le contenant fermé et étanche. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue

Sans objet

SECTION 3 - Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Sans objet

COMPOSÉ D'ALCOOL À FRICTION

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%
Alcool éthylique	(n° CAS) 64-17-5	95.00

SECTION 4: -Premiers soins

4.1. Description des premiers soins

- Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact avec la peau : En cas d'irritation cutanée : laver la peau avec beaucoup d'eau. Lavez les vêtements avant réutilisation. Obtenir des soins médicaux si une irritation se développe ou persiste.
- Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Peut provoquer une irritation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
- Symptômes/lésions après ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

4.3. Indication d'éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

SECTION 5 - Mesures de lutte contre les incendies

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Produit chimique sec. Dioxyde de carbone. Mousses à base d'alcool.
- Moyens d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Liquide et vapeurs très inflammables. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Formaldéhyde.
- Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.
- Réactivité : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

5.3. Conseils aux pompiers

- Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un appareil de protection respiratoire autonome (APRA). Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.

SECTION 6 - Consignes à observer en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Consignes générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Tenir à l'écart de toute source d'ignition.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter de verser le produit dans les égouts et les sources d'eau potable.

COMPOSÉ D'ALCOOL À FRICTION

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour le confinement : Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
- Méthodes de nettoyage : Balayer ou récupérer le produit déversé et le mettre dans un contenant approprié pour élimination. Ventiler la zone.

6.4. Renvoi à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : « Contrôle de l'exposition et protection individuelle »

SECTION 7 - Manutention et remisage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire

- Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.
- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter tout contact avec les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir les contenants avec précaution. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Conserver à l'écart de toute source d'inflammation - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.
- Mesures d'hygiène : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Se laver les mains minutieusement après manipulation.

7.2. Consignes à observer pour garantir un remisage sûr, qui tient compte d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.
- Consignes de remisage : Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le contenant fermé et étanche. Conserver dans un endroit sec, frais et très bien aéré. Conserver à l'abri des sources d'inflammation.

SECTION 8 - Contrôle de l'exposition et protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Alcool éthylique (64-17-5)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Éthanol
ACGIH LECT (ppm)	1000 ppm
Remarque (ACGIH)	VLE® Fondement : irritation des voies respiratoires supérieures. Notations : A3 A3 (agent cancérigène chez les animaux et pertinence inconnue chez les humains)
ACGIH catégorie chimique	Cancérogène animal confirmé avec une pertinence inconnue pour les humains.
Référence réglementaire	ACGIH 2020
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Alcool éthylique (éthanol)
OSHA Limite d'exposition admissible (MPT) (mg/m ³)	1 900 mg/m ³
OSHA Limite d'exposition admissible (MPT) (ppm)	1 000 ppm
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotée Tableau Z-1
USA - IDLH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
US DIVS (ppm)	3 300 ppm (10 % CMAE)
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Limites d'exposition recommandées NIOSH (MPT) (mg/m ³)	1 900 mg/m ³
Limites d'exposition recommandées NIOSH (MPT) [ppm]	1 000 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Prévoir des bains oculaires et une douche proche.
- Protection des mains : Porter des gants appropriés.
- Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial.
- Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.

COMPOSÉ D'ALCOOL À FRICTION

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Protection des voies respiratoires	: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.
Autres informations	: Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9 - Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide clair
Couleur	: Incolore
Odeur	: Caractéristique odeur de camphre
Seuil olfactif	: 1.2 - 1.6 ppm (camphre) 0.1 - 5100 ppm (alcool éthylique)
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 78,4 °C / 173 °F
Point d'éclair	: 17 °C / 63 °F
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Liquide et vapeurs très inflammables
Pression de la vapeur	: 5,87 kPa @ 20 °C / 68 °F (alcool éthylique)
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: 1,6 (alcool éthylique)
Densité relative	: 0,811
Solubilité	: Eau : partiellement soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: 422 °C / 792 °F
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Limite inférieure d'explosivité (LIE) : 3,3 vol % (alcool éthylique) Limite supérieure d'explosivité (LSE) : 19 vol % (alcool éthylique)
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés oxydantes	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Concentration de vapeur saturante	: 5,78 % @ 20 °C / 68 °F (alcool éthylique)
Teneur en COV	: 100 %

SECTION 10 - Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Sources d'inflammation. Chaleur. Matières incompatibles.

10.5. Matières incompatibles

Matières oxydantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut libérer des gaz inflammables. Peut inclure, entre autres : oxydes de carbone et formaldéhyde.

COMPOSÉ D'ALCOOL À FRICTION

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale)	: Non classée
Toxicité aiguë (voie cutanée)	: Non classée
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classée

Alcool éthylique (64-17-5)	
DL50 administration orale chez le rat	7 060 mg/kg
CL50 inhalation chez le rat	124,7 mg/l/4h
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classée
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classée
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classée
Cancérogénicité	: Non classée
Toxicité pour la reproduction	: Non classée
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classée
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classée
Danger par aspiration	: Non classé
Symptômes/lésions après inhalation	: Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Peut provoquer une irritation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Provoque une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
Symptômes/lésions après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

SECTION 12 - Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Alcool éthylique (64-17-5)	
CL50 poisson 1	11 200 mg/l
CE50 Daphnie 1	5 463 mg/l
CL50 poisson 2	> 100 mg/l (temps d'exposition : 96 h – Espèce : vairon à grosse tête [en place])
CE50 Daphnie 2	2 mg/l (temps d'exposition: 48 h – Espèce : Daphnia magna [en place])
CEr50 (algues)	1 000 mg/l
CSEO chronique chez les crustacés	9,6 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

COMPOSÉ D'ALCOOL À FRICTION	
Persistance et dégradabilité	Non établies.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

COMPOSÉ D'ALCOOL À FRICTION	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

Alcool éthylique (64-17-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	-0,32

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Effet sur le réchauffement global	: Pas d'effet connu de ce produit.
Autres informations	: Aucun autre effet connu.

COMPOSÉ D'ALCOOL À FRICTION

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

SECTION 13 - Données d'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Indications complémentaires : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

SECTION 14 - Informations relatives au transport

Ministère des Transports (MDT) et Transport de marchandises dangereuses (TMD)

Conforme aux exigences de MDT/TMD

N° ONU (MDTMDT/TMD) : UN1987

Désignation officielle pour le transport (MDT/TMD) : Alcools, n.s.a. (alcool éthylique)

Classe (MDT/TMD) : Classe 3 - Liquide inflammable et combustible 49 CFR 173.120

Groupe d'emballage (MDT/TMD) : II

Étiquettes de danger (MDT/TMD) :



SECTION 15 - Informations sur la réglementation

15.1. Réglementation fédérale

Tous les composants de ce produit figurent dans l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus).

Tous les composants de ce produit figurent dans les inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

15.2. Réglementations des États aux É.-U.

Proposition 65 de la Californie - Ce produit ne contient aucune substance reconnue par l'État de Californie susceptible de provoquer un cancer, des dommages au niveau du développement et/ou de la reproduction

SECTION 16 - Autres informations

Date de révision : 30/09/2020

Autres informations : Aucune.

Indication de changements : Mise à jour de la FDS

Préparée par : Nexreg Compliance Inc.
www.Nexreg.com



SDS HazCom 2012 - SIMDUT 2015 (NexReg)

Avertissement. Nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document concernent la substance livrée. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est combinée à une autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.